

Exploitation du centre récréatif - Piscine **Dossier n° : GM16-01**

Contexte :

Le centre récréatif abrite une piscine de 25 mètres, une pataugeoire ainsi qu'un spa, tous trois pour un usage public. La piscine a une capacité maximale de 120 personnes par baignade. L'Agence Parcs Canada ne dispose d'aucune ressource interne pour l'exploitation du centre récréatif situé à Rocky Harbour et entend en confier l'administration à des services externes. Le contrat vise à fournir un mécanisme administratif, un traitement de l'eau et des services de conciergerie garantissant un service du plus haut niveau et qui soit le plus rentable pour l'Agence Parcs Canada.

Description des travaux

Administration

- Embaucher du personnel qualifié pour l'exploitation de la piscine; tous les sauveteurs doivent détenir le certificat de sauveteur national et le certificat de moniteur en sécurité aquatique ou la croix de bronze, le prix de mérite ou le prix de distinction de la Société royale de sauvetage, ainsi qu'un certificat de secourisme général et en réanimation cardiorespiratoire; ou tout autre programme équivalent approuvé par le ministère.
- Offrir des périodes de nage d'une heure de 13 h à 21 h tous les jours de la semaine.
- Dispenser des cours de natation à des groupes scolaires du 1er juin au 30 juin ainsi que des cours de natation au grand public du 1er juillet à la fête du Travail, du lundi au vendredi.
- Fournir un superviseur sur les lieux.
- Fournir des états financiers avec ventilation détaillée des recettes et dépenses.
- Percevoir des recettes pour les leçons, les locations et les baignades publiques.
- Le promoteur doit s'assurer d'avoir souscrit à une assurance responsabilité d'un montant de 1 000 000 \$ afin de protéger « Sa Majesté » de tout préjudice.

Conciergerie :

- Assurer la propreté de l'installation grâce à la fourniture de tout le matériel requis pour un assainissement adéquat des aires associées à l'utilisation de la piscine et aux travaux requis pour satisfaire à toutes les exigences du contrat.
- Un contrôle de la qualité et une supervision quotidienne du personnel de nettoyage sont exigés.
- Tous les produits de nettoyage utilisés doivent être fournis avec une fiche signalétique et tous les contenants doivent être étiquetés conformément aux normes du SIMDUT.
- Tous les bureaux, l'aire de réception, les toilettes, l'entrée, le couloir, les abords de la piscine et les vestiaires doivent être nettoyés.

Traitement de l'eau :

- Passer l'aspirateur dans la piscine sur une base quotidienne.
- Prendre des échantillons d'eau et les analyser pour détecter la présence de chlore résiduel à la fin de chaque journée.
- Ajouter de l'hypochlorite de calcium au besoin afin d'augmenter la teneur en chlore libre disponible à 5 ppm à la fin de chaque journée.

Qualifications et expérience

Le promoteur doit posséder au moins deux (2) ans d'expérience dans l'exploitation de piscines et doit appliquer les règlements en vertu de l'article 11 de la loi « Public Health Act » et de la loi « Subordinate Legislation Revision & Consolidation Act ». Tous les surveillants-sauveteurs doivent détenir le certificat de sauveteur national et le certificat de moniteur en sécurité aquatique ou la croix de bronze, le prix de mérite ou le prix de distinction de la Société royale de sauvetage. Tout le personnel doit détenir un certificat de secourisme général et en réanimation cardiorespiratoire; ou tout autre programme équivalent approuvé par le ministère. Le superviseur des lieux doit avoir de l'expérience dans la gestion de personnel d'un centre récréatif de ce type.

Livrables

Présenter à Parcs Canada un état financier avec ventilation détaillée des recettes et des dépenses avant le 30 septembre. En fonction cet état financier, Parcs Canada retiendra les recettes des baignades des adultes et des enfants.

Durée du contrat

La durée du contrat sera du 1er juin 2016 au 30 septembre 2020.

Présentation de l'énoncé des capacités

Les fournisseurs se considérant pleinement qualifiés et disponibles pour la fourniture des services/biens énumérés dans les présentes doivent présenter un énoncé de capacités écrit à l'agent de négociation des marchés dont le nom est fourni dans le présent avis avant ou à la date de clôture du présent avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur entend satisfaire aux exigences énoncées. Tout énoncé de capacités reçu après la date mentionnée sera jugé irrecevable.

Bonnie Knott
Agent de gestion des contrats, de l'approvisionnement et du matériel
Unité de gestion de l'ouest de Terre-Neuve-et-Labrador.
Boite postale 130
3 DOT Drive
Rocky Harbour, NL
A0K 4N0
Téléphone : 709-458-3586
Fax : 709-458-3318
Courriel : bonnie.knott@pc.gc.ca

Le numéro de dossier de l'Agence, le nom de l'agent de négociation des marchés et la date de clôture de la proposition doivent figurer sur le dehors de l'enveloppe ou, dans le cas d'une transmission par facsimilé, sur la page couverture.